

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°51-2024</p>	<p><u>CONTRATS - CONVENTIONS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle à intervenir avec l'association Come on tour dans le cadre de l'animation "Les Nocturnes" organisée à Clisson le 23/08/2024
-------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle, annexe de la présente décision ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** le contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle de l'association COME ON TOUR dont le siège social est situé à Rennes et le paiement de la prestation suivante :

PRESTATION	MONTANT EN € TTC
Cession de droits d'exploitation du spectacle "JEYO MOBILE" le 23/08/2024	2 120,55 €

Article 2. **CHARGE** le pôle "animation, culture et sport", le service "finances", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 17 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Xavier Bonnet
Maire

Décision transmise à la Préfecture le

Et affichée le


